

## Declaration commune SNETAA FNEC FP FO

Varsovie, le 24 novembre 2009

La crise économique, financière et sociale est loin d'être terminée et elle frappe de plein fouet les enseignants comme tous les salariés.

Dans toute l'Europe, il n'est pas un jour sans que soient annoncés de nouveaux plans de licenciements. Dans notre propre pays, près d'un million de chômeurs supplémentaires sont annoncés pour l'année 2009.

Dans son communiqué du 10 septembre dernier en réaction au rapport de l'OCDE « regards sur l'éducation » de 2009 », l'Internationale de l'Éducation relève à juste titre que « les données récentes » qu'elle a collectées « *montrent que les budgets de l'éducation et les salaires des enseignants souffrent de coupes sévères dans nombre de pays de l'OCDE, tout particulièrement en Europe centrale et orientale. Les plus importantes se sont produites en Lettonie, où les salaires des enseignants ont été réduits de plus de 50%.* »

L'IE vient de faire également une déclaration importante contre la privatisation à l'occasion de la 7<sup>ème</sup> conférence de l'OMC.

C'est dans cette situation que, syndicats enseignants des pays de l'Union Européenne, nous sommes conviés à poursuivre la mise en place d'un « comité de dialogue social européen sectoriel » placé auprès de la Commission européenne. Est-ce ainsi qu'on peut organiser la résistance et lutter contre la privatisation ?

Il saute aux yeux de tous que les contraintes budgétaires et monétaires et l'application du principe de la « concurrence libre et non faussée », impulsées au niveau de l'Union européenne, ont conduit au désengagement de l'État, aux privatisations des services publics, à la diminution des effectifs d'agents publics.

Dans notre propre pays, le gouvernement a engagé la révision générale des politiques publiques et s'attaque au statut des fonctionnaires et à leurs acquis. Dans l'éducation nationale l'existence de l'école maternelle publique est menacée, tout comme les lycées professionnels publics. Dans l'enseignement supérieur et la recherche, ce que la ministre a dû concéder au printemps face à une mobilisation sans précédent des personnels pour préserver le statut national des universitaires, risque d'être mis en cause par l'autonomie octroyée par la LRU aux Présidents d'université, à la demande même de la Commission européenne.

La question du rôle et de la responsabilité des syndicats est d'une brûlante actualité.

S'agit-il d'accompagner les initiatives de la Commission européenne et des gouvernements et d'en gérer les conséquences ?

En juin 2007, dans un communiqué commun du SNETAA et de la FNEC FP FO, nous écrivions :  
« *Le mouvement syndical ne doit pas apparaître comme subsidiaire des institutions européennes, mais affirmer sans cesse son indépendance, et son attachement à la négociation collective, libre et autonome. Le « comité de dialogue social sectoriel » dont la mission serait de fait d'accompagner la mise en place, dans le domaine de l'éducation et de la formation, les communications, et recommandations de la Commission européenne et leurs déclinaisons nationales ne nous paraît pas propre à faire avancer nos revendications selon la démarche indépendante qui est la nôtre.*

*Selon la Commission elle-même, le rôle des « partenaires sociaux » serait de compléter son action. Nous préférons quant à nous, la conception selon laquelle le rôle des organisations syndicales de salariés est de défendre les intérêts particuliers, matériels et moraux de ceux-ci. »*

C'est dans le cadre national que les syndicats se sont construits et combattent : leur existence dans le cadre de chaque nation est une conquête démocratique fondamentale à préserver.

Les syndicats n'ont pas à obéir à des critères établis au plan supranational, aux critères des institutions communautaires, comme les coupes drastiques dans les dépenses publiques. L'indépendance syndicale doit être préservée.

Faire croire qu'une organisation syndicale pourrait représenter toutes les autres, c'est demander aux unes ou aux autres de taire leur point de vue.

Dans la situation actuelle, les personnels de l'éducation comme tous les salariés, ont besoin de disposer de syndicats libres et indépendants pour défendre leurs revendications.